



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 30 novembre 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur Joseph De Sylva, vice-président, madame et monsieur les conseiller(ère) Denise Laferrière et Richard Côté formant quorum du comité.

Également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absente madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2005-1665

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 46 - 30 874,77 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 46 - 446 105,66 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 45 - 15 319,72 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 41 - 205 186,40 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 46, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 46, la liste des réquisitions numéro 45 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 41 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 46	Pièces de comptes à payer	30 874,77 \$	14 au 18 novembre 2005
Liste PD numéro 46	Pièces de comptes à payer	446 105,66 \$	14 au 18 novembre 2005
Liste des réquisitions numéro 45	Pièces de comptes à payer	15 319,72 \$	14 au 18 novembre 2005
Embauches numéro 41	Embauches de personnel temporaire	205 186,40 \$	7 au 11 novembre 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1666

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-45 - 342 973,46 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 16 NOVEMBRE 2005**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-45 d'un montant total de 342 973,46 \$ pour la période du 10 au 16 novembre 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

Adoptée



Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71030-971	6 350 \$	Soutien aux organismes communautaires contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2005-1669\* PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU, VOLET 2 - PROJETS D'ÉVÉNEMENTS COLLECTIFS - 2 200 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, par l'intermédiaire d'un comité d'analyse, a procédé à l'évaluation des demandes reçues au 28 octobre 2005 dans le cadre du programme de soutien aux initiatives du milieu, volet événements collectifs, de la part des organismes éligibles :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder une contribution financière totalisant 2 200 \$ afin de soutenir les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tels qu'indiqués ci-dessous sur présentation des pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

• Groupe communautaire Deschênes	315 \$
• Centre communautaire Entre-Nous	450 \$
• Association des résidents de l'Île de Hull	1 000 \$
• Association des résidents Jardins Taché	435 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71030-971	2 200 \$	Soutien aux organismes communautaires contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2005-1670\*

**AUTORISER LE TRÉSORIER À AUGMENTER LE BUDGET DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES SUITE À LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES POUR L'ANNÉE 2005 - 24 300 \$ ET SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications du Québec, la contribution municipale doit représenter au moins 50 % de la subvention attribuée;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications du Québec a attribuée à la Ville de Gatineau, pour l'année 2005, une subvention de 693 300 \$ et qu'une somme de 669 000 \$ était prévue au budget 2005 des revenus;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la Ville doit être de 346 650 \$ et que la contribution prévue au budget est de 364 420 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à augmenter le budget du Service des arts, de la culture et des lettres d'un montant de 24 300 \$ représentant la somme supplémentaire reçue en subvention du ministère de la Culture et des Communications par rapport au montant prévu au budget 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82173	24 300 \$		Bibliothèques // livres étrangers
72220-674		24 300 \$	Gestion des collections // livres étrangers

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2005-1671

**SOUMISSION 2005 SP 218 - GDG ENVIRONNEMENT LTÉE - CONTRÔLE BIOLOGIQUE SÉLECTIF DES MOUSTIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 287 562,50 \$ - UN AN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme GDG Environnement ltée, 430, rue St-Laurent, 2<sup>e</sup> étage, Trois-Rivières, Québec, G8T 6H3, au montant de 287 562,50 \$ incluant les taxes, un contrat pour effectuer le contrôle biologique sélectif des moustiques sur le territoire de la ville de Gatineau selon l'option 1A pour une période de un an, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 septembre 2005 et ce, étant la seule soumission reçue s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2005-1292.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-49200-499 – Contrôle des moustiques – Autres services techniques.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1672

**SOUSSION 2005 SI 247 - MONT-BLEU FORD INC. - ACHAT DE DEUX MINI-FOURGONNETTES DE TYPE SEPT PASSAGERS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 43 571,47 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture de deux mini-fourgonnettes de type sept passagers incluant l'option des gyrophares pour un montant de 43 571,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 24 octobre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50012-001-50159	40 919,87 \$	Achat véhicules - Travaux publics – suite règ. 265 4 automobiles
04-13493	2 651,60 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1673\*

**CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC - VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE - PROJET DE CONSTRUCTION DE 22 UNITÉS DE LOGEMENTS SUR LA RUE ROBERT-WRIGHT - 339 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme les Habitations de l'Outaouais métropolitain a soumis à la Commission permanente sur l'habitation une demande d'assistance financière pour la construction d'un projet de 22 logements sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet soumis respecte les critères d'évaluation de la Ville de Gatineau et que la commission, lors de sa séance tenue le 29 juin 2005, a recommandé au conseil de le supporter financièrement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'inscrit dans le volet social et communautaire du programme Logement abordable Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder à l'organisme Les Habitations de l'Outaouais métropolitain une contribution financière de 339 000 \$ pour la construction d'un projet de 22 logements sociaux sur la rue Robert-Wright.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 339 000 \$ à l'organisme Les Habitations de l'Outaouais métropolitain à l'attention de madame Nathalie Sauvé, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service d'urbanisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-63211-972	339 000 \$	Subv. 2004 P.A.L. et P.L.A. volet social re - 253 subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2005-1674

**DÉNOMINATION TOPONYMIQUE - PLACE DE LA CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a accepté le concept d'aménagement de l'espace public situé à l'est du boulevard de la Cité et de la maison de la culture, connu jusqu'alors sous le nom de « square de la Cité »;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit concept d'aménagement de cet espace public projeté ne correspond pas à la définition française du mot « square » et que la Commission de toponymie du Québec propose l'usage du générique « place »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage du spécifique « Cité » permet un repérage facile dans l'espace de la ville, qu'il réfère au nom du village urbain dans lequel l'espace public sera aménagé et qu'il évoque la cité de la Grèce antique permettant ainsi de mettre en valeur sa vocation civique et urbaine en tant que lieu d'échange et de rencontre;

**CONSIDÉRANT QUE** le toponyme « place de la Cité » est conforme aux critères de la Ville de Gatineau et de la Commission de toponymie du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme et la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine ont été consultés respectivement les 18 juillet et 29 août 2005 et qu'ils recommandent de suivre l'avis du comité de toponymie :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte, suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, de désigner sous le toponyme « place de la Cité » l'espace public situé à l'est du boulevard de la Cité et de la maison de la culture.

Adoptée

CE-2005-1675\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 306-1-2005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-2005 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 445 000 \$ POUR FINANCER LA PHASE II DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2005-2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 306-1-2005 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 445 000 \$ pour financer la phase II du programme Rénovation Québec 2005-2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2005-1676**      **SENTIER DE MOTONEIGES À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU SECTEUR DE BUCKINGHAM**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ex-Ville de Buckingham, suite aux recommandations du Forum 2000, autorisait, par sa résolution numéro 96-0481, la signature du formulaire droit de passage pour le Club de motoneigistes « Les Voyageurs des Collines et Ravins inc. » afin d'établir un circuit de sentier sur le territoire du secteur de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite autorisation a été reconduite d'année en année soit de 1996 à 2004;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** autorisation similaire fut accordée pour la saison 2004-2005;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'établissement de ce circuit aucune plainte n'a été déposée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de reconduire l'autorisation de l'établissement d'un sentier de motoneiges à l'intérieur des limites du secteur de Buckingham.

De plus, ce comité autorise les motoneigistes à utiliser deux sections de trottoirs sur l'avenue de Buckingham, à savoir entre les numéros civiques 264 et 290 ainsi que les numéros civiques 337 à 417 et ce, afin de permettre aux motoneigistes de se rendre aux commerces de restauration et de ravitaillement en gazoline. Une signalisation adéquate devra être installée afin d'informer les piétons et les automobilistes dans le secteur.

Adoptée

**CE-2005-1677**      **SUBVENTION DE 450 \$ - ADOJEUNE INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de Adojeune inc. à l'attention de madame Josiane Groulx, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour son Gala annuel qui se tiendra le 17 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11418-972	100 \$	Marc Bureau - maire subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11412-671	300 \$		Joseph De Sylva - du Versant // fourn. de bureau
11412-972		300 \$	Joseph De Sylva - du Versant // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1678**      **SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais à l'attention de madame Tina De Luca, directrice, 4, rue Taschereau, local 520, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête de Noël pour les enfants nouvellement arrivés dans la région.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1679**      **COTISATION ANNUELLE - REPRÉSENTANT - FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP - 100 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-918 adoptée le 22 novembre 2005, a nommé monsieur Denis Tassé, conseiller municipal du district des Riverains, à titre de représentant de la Ville de Gatineau au sein de la Fondation de l'entrepreneurship :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation de l'entrepreneurship à l'attention de monsieur Régis Lebeaume, 55, rue Marie-de-l'Incarnation, suite 201, Québec, Québec, G1N 3E9 pour défrayer les coûts de cotisation annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-494-31085	100 \$	Conseil municipal cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1680**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers à l'attention de monsieur Jacques Chartrand, 1, rue de l'Aréna, C.P. 2404, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour la parade du Père Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1681 SUBVENTION DE 100 \$ - PAROISSE SAINT-PIERRE-CHANEL - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à la paroisse Saint-Pierre-Chanel, 180, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 3J5, dans le cadre d'une aide financière pour les plus démunis dans les cas d'urgence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1682 SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR L'ANNEAU D'OR - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or l'Anneau d'Or à l'attention de madame Rolande Lahaie, présidente, 57, rue de Candiac, appartement 1, Gatineau, Québec, J8R 2B3, à titre de subvention pour la fête de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1683 SUBVENTION DE 350 \$ - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull inc. à l'attention de madame Lise Paradis, directrice générale, 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, à titre de subvention pour les activités de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	350 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11407-694	179,72 \$		Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier // articles promotionnels
11407-972		179,72 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1684**     **SUBVENTION DE 100 \$ - 17<sup>e</sup> GROUPE SCOUTS STE-MARIA-GORETTI - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du 17<sup>e</sup> groupe Scouts Ste-Maria-Goretti à l'attention de monsieur Luc Brunet, 824, rue Larouche, Gatineau, Québec, J8P 6W1, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1685**     **SUBVENTION DE 50 \$ - REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE L'OUTAOUAIS (RAPHO) - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO) à l'attention de madame Isabelle Granger, coordonnatrice, 127, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1T4, à titre de subvention afin de souligner l'engagement et les efforts exceptionnels des bénéficiaires des prix David.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1686**     **PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER À UNE FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE - LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE OFFERTE PAR L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE - 8 DÉCEMBRE 2005 - GATINEAU - 450 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Louise Poirier à participer à une formation en sécurité civile – Loi sur la sécurité civile le 8 décembre 2005 à Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'École nationale d'administration publique à l'attention de madame France Mailly, 555, boulevard Charest Est, Québec, Québec, G1K 9E5, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30015	450 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1687**     **PARTICIPATION DE MONSIEUR ALAIN RIEL AU 4<sup>e</sup> SOMMET DES DIRIGEANTS MUNICIPAUX SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - 5 AU 7 DÉCEMBRE 2005 - MONTRÉAL - 1 700 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Alain Riel à participer au 4<sup>e</sup> sommet des dirigeants municipaux sur les changements climatiques qui aura lieu du 5 au 7 décembre 2005 à Montréal.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'ICLEI, City Hall, West Tower, 16th Floor, 100 Queen St. West, Toronto, Ontario, M5H 2N2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-31082	1 700 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2005.

Adoptée

\*\*\*     **Madame la conseillère Denise Laferrière quitte son siège.**

**CE-2005-1688\***     **MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'apporter une modification à la structure organisationnelle du Service des opérations de terrain, Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'apporter la modification suivante à la structure organisationnelle du Service des opérations de terrain, Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement :

- D'abolir le poste de chef d'équipe – Centre Ouest

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des opérations de terrain, Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Denise Laferrière reprend son siège.**

**CE-2005-1689**

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2005-1555 - PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR FRANÇOIS LAURIN AU POSTE D'OPÉRATEUR B AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR CENTRE OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1555 adoptée le 12 octobre 2005, acceptait la promotion à l'essai de monsieur François Laurin au poste d'opérateur B au Service des opérations de terrain, secteur Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Laurin a demandé le 28 octobre 2005 de se prévaloir de l'article 21.04 B de la convention collective du syndicat des cols bleus de Gatineau et réintégrer son poste initial, soit celui de journalier spécialisé au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de modifier la résolution numéro CE-2005-1555 de telle sorte que la promotion à l'essai de monsieur François Laurin au poste d'opérateur B au Service des opérations de terrains, secteur Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement soit annulée et que son nom soit retiré de la liste des employés promu à l'essai.

Adoptée

**CE-2005-1690**

Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2006-50

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MARIE-NOËL BOISJOLI AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE / OPÉRATION AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique – opération au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, (poste numéro 359 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Marie-Noël Boisjoli au poste de commis technique – opération au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Marie-Noël Boisjoli est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Boisjoli sera celui de la classe III, échelon 0 de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Police – Soutien opérationnel – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005`

Adoptée

**CE-2005-1691**  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2005-1774

**MUTATION DE MADAME ANNE THÉBERGE AU POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE / DIRECTION AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire spécialisée / direction au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire, (poste numéro 509 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation de madame Anne Théberge au poste de secrétaire spécialisée / direction au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

La date d'entrée en fonction de madame Anne Théberge sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Théberge sera celui de la classe VI, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61100-112 – Urbanisme – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1692**

**PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR ALAIN FOURNIER AU POSTE D'OPÉRATEUR DE RÉTRO-EXCAVATEUR (BACKOE) ET DE PELLE HYDRAULIQUE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur de rétro-excavateur (backoe) et de pelle hydraulique au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Alain Fournier au poste d'opérateur de rétro-excavateur (backoe) et de pelle hydraulique au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Alain Fournier est assujetti à une période d'essai de 90 jours travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Fournier sera établi à la classe 7 de la nouvelle convention collective des cols bleus.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc - Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1693**  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2005-1774

**PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME LOUISE QUINN-DANIS AU POSTE DE  
SECRÉTAIRE AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE  
L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro N-2005-012 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Louise Quinn-Danis au poste de secrétaire au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Louise Quinn-Danis est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Quinn-Danis sera celui de la classe IV, 10<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-C.U.O..

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-112 – Administration - Édifices – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1694**

**PERMANENCE DE DEUX EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci- après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Sylvie Desaulniers	9 juin 2005	9 décembre 2005	CE-2005-937 8 juin 2005	6 mois
Michel Levert	27 mars 2005	27 septembre 2005	CE-2005-512 6 avril 2005	6 mois

Adoptée

CE-2005-1695

**FIN DU PRÊT DE SERVICES DE MONSIEUR DAVID LECLERC,  
COORDONNATEUR EN URBANISME, AU CABINET DU MAIRE À TITRE  
D'ADJOINT AU DIRECTEUR DU CABINET**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-1506 adoptée le 22 octobre 2003, acceptait que monsieur David Leclerc soit prêté au Cabinet du maire à titre d'adjoint au directeur du Cabinet;

**CONSIDÉRANT QUE** le prêt de services de M. Leclerc s'est terminé le 11 novembre 2005 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la réintégration de monsieur David Leclerc au poste de coordonnateur en urbanisme au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire à compter du 14 novembre 2005.

Le classement salarial de monsieur David Leclerc reviendra à la classe 03, échelon 7 selon la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-115 – Urbanisme – Programmes et projets de développement - Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 novembre 2005.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif